

# DETERQUAT AMC

Réf 740

*Dégraissant, Désinfectant Chloré Alimentaire*

*P.O.A – P.O.V*

*Conforme au règlement CE 889/2008 \**

## 1. PROPRIETES :

Désinfectant bactéricide et fongicide chloré homologué par le ministère de l'Agriculture sous le n° 2030364.

## 2. MODE D'EMPLOI :

Secteur de la transformation alimentaire artisanale et métiers de bouche : boucheries, charcuteries, plats préparés, traiteurs, boulangeries, pâtisseries...

Matériel	Concentration	Température	Temps de Contact
Appareil générateur de mousse ou en pulvérisation Centrale de désinfection	2 à 4 %	Ambiante et jusqu'à 50 C	5 à 15 min

Effectuer un pré rinçage et utiliser le produit à la dose adéquate.

Rincer ensuite avec de l'eau potable.

Dose pour un traitement bactéricide = 0,5 %

Dose pour un traitement fongicide = 4 %

Voici le **dosage** pour le DETERQUAT AMC :

- prendre 50 ml de produit à doser pour déterminer la concentration
- ajouter 10 ml de thiosulfate de sodium 1N
- ajouter 2 ou 3 gouttes d'indicateur coloré : phénophtaléine (la solution devient rose)
- doser avec le réactif HCl (N/4) jusqu'à décoloration du rose
- résultats : concentration en % = chute de burette de HCl (N/4) X f ou concentration en g / l = chute de burette de HCl (N/4) X f X 10
- f = 0.2551 (facteur de titrage)

## 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide jaune
pH 1 %:	11,75 +/- 0,5
Densité :	1,12 g/cm <sup>3</sup> +/- 0,02
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.
Contient parmi d'autres composants :	Inférieur à 5 % : phosphonates, agent de surface non ionique, agent chloré
Matière active :	Hypochlorite de sodium (N° CE 231-668-3) à 19,04 g/L

#### 4. CARACTERISTIQUES MICROBIOLOGIQUES :

**Efficacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 1276 en condition de propreté.**

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide
Pseudomonas aeruginosa CIP 103.467	0,5%
Escherichia coli CIP 54.127	0,5%
Staphylococcus aureus CIP 4.83	0,5%
Enterococcus hirae CIP 58.55	0,5%

La concentration minimale bactéricide est de 0,5% selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de propreté (0.3 g/l albumine bovine).

**Efficacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 1276 en condition de saleté.**

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide
Salmonella typhimurium	1,5%
Listeria monocytogenese	1,5%

La concentration minimale bactéricide est de 1,5% selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de saleté (3 g/l albumine bovine).

**Efficacité fongicide selon la norme AFNOR EN 1650 en condition de saleté**

Souches d'essai	Concentration minimale fongique
Aspergillus niger CIP 1431 83	4%
Candida albicans CIP 1180 79	2%

La concentration minimale fongicide est de 4% selon la norme EN 1650 en 15 minutes de contact à 20°C dans les conditions de saleté (3 g/l albumine bovine).

#### 5. DOMAINES D'APPLICATION :

Production animale : logements, matériels de transport et d'élevage.

Industries alimentaires : préparation et transport de la nourriture des animaux domestiques, récoltes, transports, stockages, transformations industrielles et commercialisation des produits d'origine animale et végétale.

Production végétale : locaux de stockage, matériel de stockage, matériel de transport, matériel de récolte.

#### 6. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 x 5 L - Bidons de 20 L – Fut de 200 L

#### 7. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0740) : + 33 (0)3 83 32 36 36,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.com](http://www.hydrachim.com)

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 08.09.1999).

Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

• Produit conforme au règlement CE 889/2008, pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique.

**N° de révision 04-04-13**